

Cabinet - Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

ALERTE DES MAIRES

Le Préfet de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France ci-jointes et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique**, décide la mise en place de l'

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU ORANGE

pour les phénomènes suivant **PLUIE-INONDATION et ORAGES** pour les communes de la Charente.

Durée prévue du phénomène météorologique :

Du mercredi 30 mai à 14h jusqu'au jeudi 31 mai à 7 h

Evolution prévue :

Les nuages sont nombreux toute la journée, les éclaircies sont timides et des averses se produisent par endroit. Le temps devient lourd cet après-midi et des orages sont probables. Ils peuvent être localement forts, accompagnés de très fortes précipitations pouvant atteindre ponctuellement 80 mm dont 40 mm en une heure, de très fortes rafales de vent et de chutes de grêle locales. Le vent est variable et faible sauf fortes rafales sous orages. Les températures sont voisines de 21 ou 22 degrés.

Vous pouvez vous tenir informés de l'évolution de la situation
soit sur le site **www.meteo.fr** ■ soit au **05 67 22 95 00**

Il est demandé à chaque maire de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

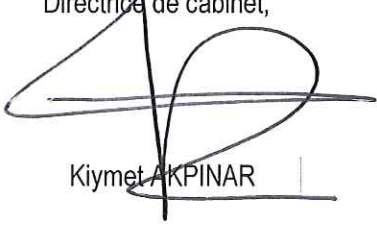
- d'interdire les manifestations de plein air prévues dans leur commune ;
- d'évacuer les chapiteaux ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- d'interdire des voies de circulation s'il le juge nécessaire ;
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.
- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourrez être témoins

A Angoulême, le 30 mai 2018

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-préfète,
Directrice de cabinet,


Kiymet AKPINAR